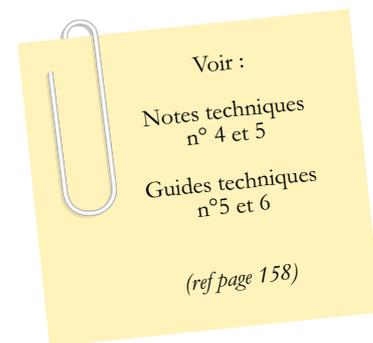


Restaurer ou préserver les milieux aquatiques remarquables

Renforcer la gestion locale et concertée

Engager une politique volontariste pour enrayer les processus de disparition



SYNTHÈSE PANORAMIQUE

Depuis 1997, année de création de la Commission Technique Zones Humides, le Comité de Bassin s'est attaché à inciter à une intégration progressive des zones humides dans les projets de gestion de l'eau et des territoires notamment au travers de deux mesures phares de sa politique :

- la réalisation d'inventaires zones humides départementaux,
- la mise en œuvre d'un volet zones humides dans les SAGE et les contrats de rivières.

Aujourd'hui, on recense 21 démarches d'inventaires départementaux (soit 8 de plus qu'en 2000) dont 14 conduits selon la méthodologie du bassin RMC. Ceci représente une couverture de 70 % environ du bassin RMC. Ces chiffres sont très encourageants et permettent d'espérer l'existence d'inventaires sur l'ensemble du bassin RMC à l'horizon 2005 conformément aux objectifs affichés.

Une analyse du contenu des procédures de gestion liées à l'eau montre que près de la moitié des SAGE du bassin et 20 contrats de rivières ont ou vont initier un inventaire, définir des actions de gestion et surtout sensibiliser les acteurs locaux à l'intérêt des zones humides.

Ces démarches correspondent à 2 objectifs essentiels de la charte zones humides du bassin RMC adoptée par le Comité de Bassin en octobre 2000. Actuellement 36 organismes ont souhaité, en adhérant à cette charte, marquer leur engagement en faveur des zones humides sur la base de leurs actions passées ou futures. Désormais chacun pourra adhérer à partir du moment où il porte un projet "zones humides" conforme aux principes de la charte et ainsi devenir membre du réseau des adhérents à la charte.

Un travail reste à mener pour renseigner ultérieurement certains indicateurs de ce module notamment ceux relatifs aux causes de dégradation des zones humides, à la caractérisation de l'état écologique de ces milieux et évidemment à leur évolution dans le temps. Ces informations indispensables sont encore pour la plupart inaccessibles mais toutes ces années investies dans la réalisation des inventaires permettront progressivement de les renseigner.

En conclusion, la version 2002 est encore incomplète sur ce thème des zones humides et il faudra attendre la version 2004 pour affiner les indicateurs relatifs à la connaissance du fonctionnement de ces milieux et de leur évolution. Une nouvelle priorité sera de recenser alors toutes les mesures de protection et de gestion engagées dans le bassin et mettre en évidence ainsi la concrétisation d'une politique de bassin qui aujourd'hui construit ses fondations.